

# Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 6 février 2018

## **20 h 00 - Ouverture de la séance du C.M.**

### **SONT PRESENTS :**

Mesdames Muriel MULLER, Dominique LAURE-BALDASSARI, Sophie BOGDANOVIC, Sybille HERICOTTE, Carole SHELLSHEAR, Françoise SAMUEL ; Messieurs Pierre-Yves REYNAUD, Jean SCHULER, Jérôme SAMUEL, Serge SAMUEL,

### **Absents excusés :**

Pierre REYNAUD a donné pouvoir à Dominique LAURE-BALDASSARI

Dominique LAURE-BALDASSARI est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2017 est adopté.

**Mise en conformité du périmètre de protection de la source de Chauvet :** le maire présente au conseil le dossier préalable d'enquête conjointe d'utilité publique pour la régularisation de la mise en conformité de la source de Chauvet. Le conseil municipal demande l'ouverture de l'enquête publique et autorise l'achat des parcelles comprises dans le périmètre rapproché.

**Arbre de Noël 2017 :** Il a été décidé pour la répartition des charges de fonctionnement pour l'arbre de Noël 2017 qu'il y aurait deux parts égales pour Garde Colombe et Trescléoux et un peu moins pour la commune de Saléon (au prorata du nombre d'inscrits). Réflexion pour 2018 en ce qui concerne l'organisation pour le prochain arbre de Noël.

**Voirie communale 2018 :** Demande de subvention au conseil départemental pour la voirie communale du chemin « Montée du Coin de Ville » : en effet ce chemin communal desservira prochainement deux nouvelles maisons d'habitations et devra être goudronné. Des devis ont été demandés et la commune sollicite une subvention à hauteur de 55% au Département.

**Bâtiment mairie-école :** Demande de subvention à la DETR, au FRAT (Région) et au Département pour les travaux de réfection de façade du bâtiment école/mairie en y ajoutant les portes et deux vélux.

**Seuil et canalisation (traversée de la Blaisance) :** ce projet sera pris en charge à 80% mais Jean SCHULER, Jérôme SAMUEL et Serge SAMUEL ont rendez-vous le jeudi 15 février 2018 avec les représentants du SMIGIBA pour discuter du type de travaux à entreprendre.

**Charges de fonctionnement engagées par l'école de Trescléoux** pour l'année scolaire 2016/2017 : 645.86 euros/enfant. Cette somme sera réclamée à chaque commune ayant des enfants scolarisés à l'école de Trescléoux.

**Motion de soutien** à l'AMRF sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité.

Il est décidé que la commune de Trescléoux participerait financièrement au **centre de loisirs de Serres** comme elle le fait pour le centre de loisirs de Garde Colombe.

**Questions diverses :**

L'institutrice nous a fait parvenir une demande officielle pour la taille des tilleuls dans la cour de l'école.

Après examen du devis et des propositions, l'entreprise SERPE sera contactée pour ce travail.

Convention plantation de pruniers : la commune s'engage à mettre à disposition du Parc des Baronnie et de l'Association « Les Amis de Trescleoux » le terrain auprès du pompage de Mazelières parcelle E 291 pour y planter des arbres tels que pruniers Perdrigons et autres...

Nous avons fait une demande à la DDT pour positionner les deux panneaux de signalisation du Parc des Baronnie avant les panneaux d'entrée d'agglomération. (Emplacements choisis : à Picard et au-dessus du futur verger de Pruniers....)

**La séance est levée à 21 h 30**